



Le 30 août la CGT Culture ne laissera pas faire...

Les suspensions et les retenues sur salaire prévues à compter du 30.08.21 contre les agents. Ces mesures sont une atteinte grave au droit du travail, aux droits individuels et collectifs des agents. En les privant purement et simplement de leurs moyens de vivre, nos collègues seront précipités dans des situations sociales dramatiques. Qui peut être d'accord avec cela ? Qui peut imaginer une seule seconde que ces mesures vont freiner la propagation du virus ? Aujourd'hui suspension de salaires par rapport au passe sanitaire anti-covid, et demain pour quelles autres raisons ? Ces mesures ne créent pour l'heure que des clivages et des tensions dans les lieux de travail et dans la société civile.

Les pressions faites aux agent(e)s en exercice ou celles et ceux prochainement recruté(e)s pour qu'ils déclarent dès à présent leur situation vaccinale. Nous rappelons que cela sera possible seulement à partir du 30.08.21. Jusqu'à cette date les agents n'ont aucune obligation de répondre, sauf aux médecins de prévention qui sont les seuls à être habilités sur ces questions.

La dégradation du dialogue social. Depuis des semaines la Ministre et l'administration nous refusent un CHSCT Ministériel exceptionnel, puis nous refusent une réunion de concertation pour nous donner rendez-vous le 27.08.21, soit trois jours avant la mise en œuvre du pass sanitaire pour les agent(e)s, tout en osant rappeler, dans la circulaire, avec sarcasme à « *l'employeur public la nécessité d'entretenir un dialogue social régulier avec les organisations syndicales* ». C'est une plaisanterie de mauvais goût, purement irresponsable. Par ailleurs nous dénonçons les CHSCT de certains établissements qui se tiennent avant que le CHSCT M se soit prononcé sur une doctrine nationale. Ainsi le ministère laisse le choix de laisser ses structures faire ce qu'elles veulent au risque d'être dans des contradictions majeures.

La CGT Culture défendra...

- **Le droit du travail des agents et leur droit à des conditions de vie digne : à ce titre aucune suspension de rémunération ne doit être appliquée**
- **L'affectation temporaire des agents sur d'autres postes et le recours au télétravail pour des missions télétravaillables,**
- **Des moyens d'accès à la vaccination et à une information fiable sur les vaccins (ex : des réunions d'information organisées par des spécialistes) partout et pour tous les personnels du ministère et les salariés des entreprises prestataires,**
- **La prise en charge par le ministère et la facilitation aux tests sanitaires, le maintien de la gratuité des tests pour éviter que des agents n'accèdent pas aux tests et propagent la COVID-19 autour d'eux.**
- **Des délais supplémentaires pour celles et ceux qui n'auraient que la première dose de vaccin au 30 août,**
- **Une véritable concertation visant à préserver les collectifs de travail, les conditions de travail et de rémunération ainsi que la non-discrimination à l'embauche,**
- **La levée des brevets sur les vaccins : toute la population mondiale doit avoir accès à la vaccination pour éradiquer cette épidémie.**

Ces propositions sont sur la table du ministère depuis des mois. Elles nous sont systématiquement refusées et le 30.08 les agents seront sanctionnés ? C'est un comble !!!! Nous ne cesserons de le répéter, la CGT-culture dit oui à la vaccination, non au flicage et aux sanctions. Plutôt convaincre que contraindre, plutôt rassembler que d'opposer.